

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Sandrine JOURNE donne pouvoir à Rémi LUCET

Michel BUXERAUD donne pouvoir à Daniel BOSSE

Étaient absents : Liliane BAYANO, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité, après ajout du terme « inéligibles » au point 2.

2. Accord de réciprocité gratuite pour l'accueil d'enfants domiciliés hors de leur commune avec la ville de PLAISIR

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de prendre une délibération pour renouveler l'accord normalisant les échanges d'élèves entre les deux communes de Plaisir et Thiverval-Grignon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le crédit Agricole

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser au nom de la commune à renouveler comme chaque année une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'île de France, à hauteur de 250 000€ pour une durée de 365 jours - Index Euribor 1 mois + 0,80%, Euribor flooré à 0,00%, avec une périodicité de facturation des intérêts trimestrielle, sans commission de non utilisation et avec des frais de dossier de 0,30%, soit 750€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Subvention carte IMAGIN'R pour collégien et lycéen

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération, conformément au vote du Budget Primitif, pour octroyer une subvention de la carte IMAGIN'R aux collégiens et lycéens dans le cadre du financement des transports scolaires, sachant que le Département des Yvelines attribue une subvention directement appliquée sur le tarif à payer par les familles des collégiens de 195€, et qu'il ne verse plus de subvention aux lycéens depuis septembre 2017. Il est donc proposé d'accorder une subvention directement versée aux familles sur présentation des justificatifs demandés, à compter de la rentrée de septembre 2019, d'un montant de 100€ pour un collégien et de 150€ pour un lycéen.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique que suite à des impayés de cantine de 2015 et 2017, il y a lieu de passer en non-valeur les recettes irrécouvrables, soit la somme de 262,60 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Présentation du rapport d'activité 2018 de la communauté de communes Cœur d'Yvelines

7. Présentation du rapport d'activité 2018 du service des ordures ménagères

8. Présentation du rapport d'activité 2018 du service de l'eau (AQUAVESC et Agence de l'eau)

9. Présentation du rapport d'activité 2018 du SIA.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces 4 rapports d'activités 2018.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE signale du vandalisme à Folleville.

Madame Catherine LANEN informe le conseil de la tenue de la Commission de surveillance de l'usine, la semaine prochaine.

Madame Hélène CÔME fait part de la présence d'élèves à la cérémonie du 11 novembre, pour chanter la Marseillaise, encadrés par Mme BENALI.

Elle projette également l'organisation d'un après-midi d'activités entre jeunes et seniors.

Madame Nadine GOHARD propose de réfléchir à louer le matériel de la commune et sa livraison à domicile (au lieu de le prêter) à des prix tout à fait raisonnables.

L'argent récolté ainsi pourrait être attribué au Conseil des Jeunes.

Madame Laurence VAUVERT signale un chien sans laisse de race pitbull à Folleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.